

ÉDITO

Le Siéml sait où il va !

Un plan de modernisation des réseaux électriques a été concerté en début de mandature avec Enedis. Un plan gaz puis un plan éclairage public ont été adoptés par les élus dès 2015. Le règlement FIPEE 21 a fait l'objet d'un toilettage en 2016... Il manquait toutefois une pièce maîtresse pour boucler l'exercice de planification : une stratégie pour le développement des énergies renouvelables. Le comité syndical du mois de décembre sera saisi sur la question, en même temps que le traditionnel DOB. Afin de préparer cet exercice, nous avons réalisé une enquête auprès de nos adhérents et un diagnostic de l'état du département. Les enseignements sont riches mais pour l'heure, je ne retiendrai que trois chiffres absolument parlants : la production d'EnR du territoire ne couvre que 9% de la consommation d'énergie. 97% de la puissance éolienne installée appartient à des investisseurs extérieurs au département dont près de la moitié à des entreprises étrangères. 100% des parcs font l'objet de recours contentieux.

Il n'y pas que l'éolien et il n'y a pas que l'électricité renouvelable. On peut aujourd'hui assez facilement produire de la chaleur renouvelable et même du gaz renouvelable. Quelle que soit la technologie utilisée en fonction du potentiel de chaque territoire, il est temps de changer de braquet. Le syndicat se tient prêt à prendre une part significative dans l'effort à fournir, aux côtés de la région, du département, des intercommunalités sans oublier les communes ou même nos concitoyens qui lorsqu'on les associe suffisamment en amont, s'avèrent beaucoup moins frieux que l'on veut bien le dire !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOUTERRAINS

LE SIÉML LANCE LES OPÉRATIONS DE GEORÉFÉRENCEMENT

Le Siéml, en tant que gestionnaire de l'éclairage public, est impacté par la réforme dite « anti-endommagement », dont la Lettre S de juin s'était faite l'écho en relatant le projet PCRS porté par le syndicat. Le Siéml est ainsi directement concerné par l'obligation de fournir des plans géoréférencés des réseaux d'éclairage public (EP) dont il a l'exploitation, avec une incertitude maximale de localisation de 40 cm. Cette opération a pour objectif d'améliorer la connaissance de la localisation des réseaux souterrains et de sécuriser les travaux sur le domaine public.

Un groupement de commande

À la suite d'un groupement de commande lancé en mai 2017 par le syndicat d'énergies de la Vendée (Sydev), le Siéml a missionné trois entreprises, Cérene, Géosat et Etudis, afin de procéder à la détection et au géoréférencement du réseau souterrain d'éclairage public. Les prestations sont réparties en trois lots : le secteur nord-ouest, le secteur est et le secteur sud-ouest du Maine-et-Loire avec pour chacun une estimation de 850 km de réseaux à détecter. Quatre années seront nécessaires pour réaliser cette opération sur toutes les communes ayant délégué leur compétence EP au Siéml.

De la détection au géoréférencement

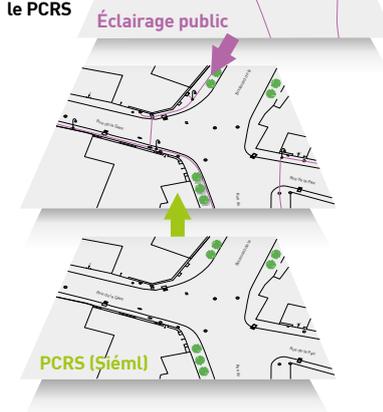
La géolocalisation comprend la détection par méthode non intrusive des réseaux souterrains – cette opération se fait en surface par l'utilisation d'appareils adaptés n'entraînant pas de destruction de voirie – et leur géoréférencement. Une première phase de tests a débuté le 1^{er} octobre avec la détection du réseau d'éclairage public sur un secteur de Cantenay-Épinard. Les données restituées seront analysées et si leur conformité est attestée, des bons de commandes seront lancés pour finaliser l'opération. Les plans géoréférencés seront intégrés dans le SIG du Siéml et viendront en superposition du PCRS (schéma ci-contre). Le Siéml pourra ainsi répondre au DT/DICT avec la précision exigée.

2250 km de réseau souterrain d'éclairage public à détecter

1,6 M€ pour les opérations de détection et de géoréférencement des réseaux EP et leur contrôle.



Exemple de superposition du réseau éclairage public sur le PCRS



MARCHÉS DE TRAVAUX

RELANCE DES APPELS D'OFFRE

Le Siéml a lancé en octobre deux procédures d'appel d'offre européen pour le marché de travaux électriques et d'équipement ainsi que pour celui de travaux d'éclairage public-maintenance. Ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de un an renouvelable trois fois annuellement. Pour rappel, les marchés publics en cours sont consultables sur www.sieml.fr.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES DEUX NOUVEAUX FOURNISSEURS

Le Siéml, en tant que coordinateur du groupement d'achats d'énergies et dans le cadre du marché de fourniture d'électricité 2018-2020, a retenu deux fournisseurs pour desservir les collectivités adhérant au groupement.

Total Énergie Gaz a remporté le lot 1 du marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA (ex tarifs bleus). L'économie globale du marché est évaluée à -7,5 % en moyenne par rapport aux tarifs réglementés de vente d'électricité. Le lot 2 du marché (puissance souscrite supérieure à 36 kVA) a été remporté par ENGIE Entreprises & collectivités. Si les nouveaux tarifs appliqués entraînent une augmentation globale du marché évaluée à +3,8 % par rapport au marché précédent, il faut toutefois rappeler que l'économie globale constatée lors du précédent marché était estimée à 10 %.

UN NOUVEAU VICE PRÉSIDENT POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Lors du Comité syndical du 17 octobre, Jean-Louis Roux a été élu 6^e vice-président du Siéml en charge des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie. Il succède ainsi à Philippe Bolo, élu député de Maine-et-Loire en juin dernier, dont il assurait le remplacement depuis son élection. M. Bolo demeure toutefois délégué d'Angers Loire Métropole, membre du Bureau et continue à représenter le syndicat au sein d'Alter énergies, Air Pays de la Loire, Amorce et l'Agence locale énergie-climat d'Angers Loire Métropole.

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 7 NOV.	Réunion du Bureau > Siéml
MER. 15 NOV.	Inauguration IRVE > Aubigné-sur-Layon
MER. 15 NOV.	Pôle régional, réunion des directeurs > Siéml
MAR. 21 NOV.	Salon des Maires, PCRS/Enedis > Paris
VEN. 24 NOV.	Inauguration IRVE > Cholet
MER. 29 NOV.	Inauguration IRVE > Saumur
VEN. 1^{er} DÉC.	Inauguration IRVE > Fontevraud

BORNES IRVE

LA TARIFICATION UNIQUE ANTICIPÉE

Depuis le 1^{er} octobre, les usagers des bornes de recharge pour véhicules électriques installées en Maine-et-Loire ont constaté l'application de nouveaux tarifs. Cette nouvelle tarification sera effective sur toute la région des Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Siéml a d'ores et déjà supprimé pour ses abonnés le coût de connexion à la borne (0,50 €) et propose un coût proportionnel à la durée de connexion fixé à 0,0617 € la minute ou 3,70 € de l'heure. Le montant de la recharge est plafonné à 11 €. Pour les non abonnés, le tarif reste fixé à 5,95 € la recharge.

Se déplacer en véhicule électrique deviendra un jeu d'enfant dans les mois à venir avec l'installation de dix bornes rapides sur le département et grâce à l'interopérabilité des bornes IRVE en Pays de la Loire : terminée la collection de cartes, un seul badge suffira pour tous vos déplacements !

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

UN ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ

Les intercommunalités doivent avoir adopté un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour le 31 décembre 2018. En coordination avec la Direction départemental des territoires, le Siéml assure l'animation technique de l'ensemble des PCAET via le réseau Air-Énergie-Climat et propose, à l'ensemble des EPCI du département engagés dans la démarche, de les accompagner dans l'élaboration de ces feuilles de route déterminantes pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur leurs territoires. À la suite du dialogue entamé par le chef de projet « planification énergétique » du Siéml depuis un an, trois conventions de partenariat ont déjà été signées avec Saumur Val de Loire, Le Pôle métropolitain Loire Angers et Mauges Communauté.

NOUVELLE COMMUNE, NOUVELLE ADHÉSION INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE

L'adhésion d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire a été validée lors du dernier Comité syndical. La commune nouvelle, fusion d'Ingrandes (49) et du Fresne-sur-Loire (44), avait demandé son adhésion au Siéml pour l'intégralité de son territoire, y compris l'ancienne partie située en Loire-Atlantique.

